

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018

La réunion du Conseil Municipal du 16 avril s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : Félix GRANGEON, procuration à M. Fabrice FLOURY, Mme Annie MAUTE, procuration à Mme Séverine DARNE, Mme Isabelle ROCHE, procuration à Mme Eliane MONTEIL, M. Jérôme ANDRE, procuration à M. Laurent REYMOND.

Monsieur Didier NICOLAS, excusé.

Absent : Monsieur Jean-Marc SOULIER

Madame Laurence DESSALCES a été élue Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 26 février 2018 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

DEMISSION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme EXBRAYAT Corinne en date du 22 février informant le conseil municipal de sa volonté de démissionner suite à des problèmes personnels.

COMPTE DE GESTION 2017

A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion du Receveur Municipal visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. FLOURY présente le compte administratif 2017. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif dressé par Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote.

FONCTIONNEMENT

. Dépenses 1 057 603,58€

. Recettes 1 331 840,29€

La section fonctionnement présente un résultat excédentaire de 274 236,71€

INVESTISSEMENT

. Dépenses 1 810 596,61€

. Recettes 1 595 979,94€

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 214 616,67€

AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal à l'unanimité décide que l'excédent constaté au compte administratif de 2017 sera affecté en recettes d'investissement à l'article 1068 pour un montant de 274 236,71€.

CONVENTION ALTIBOX

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental propose une offre de services numériques aux bibliothèques municipales pour un coût de 0,20€/habitants. Le conseil municipal à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention ALTIBOX avec le Conseil Départemental.

DROIT DE PREEMPTION

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renoncer à son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AN, n° 198, rue du Lavoir.

VENTE BATIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat engageant la commune pour l'école du Mont à expiré le 30 juin 2017. Ce bien étant aujourd'hui libre de tout occupant le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre ce logement et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches.

PROJET D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 avril 2017 concernant l'aménagement d'un parking et d'un cheminement piétons. Monsieur le Maire présente l'avant-projet réalisé par le cabinet BEMO. Le conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette réalisation.

AMENAGEMENT D'UNE SALLE MULTISPORTS ET SOCIO-CULTURELLE 43-11

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contrat 43-11, le Département en collaboration avec la communauté de communes du Mézenc Loire Meygal alloue la somme de 210 000€ à l'aménagement de la salle multisports et socio-culturelle. A l'unanimité, le conseil municipal accepte et vote le plan de financement.

CHEMIN PIETONNIER SECURISE

Dans le cadre du contrat 43-11 validé en commission permanente du 10/07/2017, le Département a validé la programmation arrêtée en collaboration avec la communauté de communes Mezenc Loire Meygal et propose d'allouer la somme de 50 000€ au cheminement piétonnier sécurisé. A l'unanimité le conseil municipal accepte et vote le plan de financement suivant :

. DETR	50 000,00€
. Département	50 000,00€
. Emprunt et fonds propres	187 011,60€

CONTRAT D'ASSOCIATION – CLASSES ELEMENTAIRES

Dans le cadre du contrat d'association, l'aide communale pour le fonctionnement de l'école privée est calculée sur la base d'un élève de l'école publique. Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 586.83€

AIDE AUX ELEVES DE CLASSES MATERNELLES PRIVEES

Les élèves de maternelle n'étant pas comptabilisés dans le contrat d'association, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder pour 2018 une aide exceptionnelle de 85€ par enfant de maternelle.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Union sportive de Lantriac	823€
Club des aînés	223€
ACCA de Lantriac	223€
CATM/ACPG	323€
ADMR	223€
Tennis Club Lantriac	373€
Association d'animation MAPA	223€
Les amis de la bibliothèque	323€
Viet vo dao	886€
Sport Loisirs Détente	323€
Secours catholique	223€
Comité de jumelage	223€
Sécurité Routière	55€
APE Ecole Privée	33.50€ par élève
APE Ecole Publique	33.50€ par élève
Boule amicale	223€
Judo	612€
Comité des Fêtes	1.223€
Ryth'move	1 520€
Lantri'acte compagnie	323€
Moto club « cap moto 43 »	223€
A fond la Gooomme	223€
Association des Jeunes	223€

A la majorité, le conseil municipal approuve cette décision.

TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018. A la majorité, le conseil municipal approuve cette proposition.

. Taxe d'habitation	15,66%
. Taxe foncière	11,41%
. Taxe foncière non bâti	61,08%

AMORTISSEMENT COMPTABILITE M14

Après avoir rappelé le principe et les obligations en matière d'amortissement. Le conseil municipal à l'unanimité adopte les durées d'amortissement suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Subvention d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels droits et valeurs similaires	2 ans
Matériel roulant	8 ans
Matériel de cuisine	15 ans
Matériel audiovisuel	6 ans

De porter à 500€ H.T le seuil au deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur un an. Ces durées d'amortissement s'appliquent aux biens acquis au 1^{er} janvier 2018 sauf pour les comptes 204 et 205 l'amortissement s'applique cette année.

BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire indique les choix d'investissement inscrits au budget. Monsieur FLOURY, adjoint aux finances et à l'urbanisme présente aux membres du conseil municipal budget primitif 2018.

FONCTIONNEMENT

. Dépenses et Recettes	1 360 404,00€
------------------------	---------------

INVESTISSEMENT

. Dépenses et Recettes	2 603 525,96€
------------------------	---------------

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget exposé.

LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES 2019

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'établissement de la liste des jurés d'assises. L'arrêté préfectoral fixant à deux le nombre de jurés, il est alors procédé au tirage au sort de 6 noms à partir de la liste électorale. La liste annuelle définitive sera fixée par le Président du Tribunal.

- ABRAHAM Claire	- CORTIAL Franck
- ARNAUD Guy	- PERRIN Anthony
- GIRAUD François	- GROS Jérôme